

414

E 6/46

*A. Rouiller au Conseil fédéral**Copie**L*

Constantinople, 12 décembre 1860

Un de mes amis, qui est en rapports intimes avec LL. AA. Aali Pacha, Ministre ad interim des Affaires étrangères, et Mehemet Kipristi Pacha, Grand Vézir, a beaucoup approuvé mon idée de faire connaître sommairement à ces deux hommes d'Etat les avantages que la Turquie retirerait d'un traité de commerce et d'amitié avec la Suisse; et comme son approbation réfléchie m'était donnée dans



l'entretien que j'avais avec lui au sujet d'une nouvelle pétition suisse à l'Assemblée fédérale, pétition tendant à l'obtention d'une représentation et d'une protection nationales à Constantinople, j'ai pris la liberté d'adresser à Aali Pacha, le 28 novembre, la lettre dont j'ai l'honneur de vous présenter inclus une copie textuelle.<sup>1</sup> Son original a été remis au Ministre des Affaires étrangères le samedi 1<sup>er</sup> courant, et, en lui en faisant la remise en mains propres, mon honorable ami lui en a chaudement recommandé le contenu en lui confiant aussi ma lettre particulière du 30 novembre<sup>2</sup> écrite d'après sa propre insinuation. De là il a passé à cette autre faveur de remettre au Grand Vézir une copie de cette lettre [du] 30 novembre, et de la précédente à Son Altesse Aali Pacha.

J'ai lieu d'espérer, Monsieur le Président et Messieurs, que le Ministre des Affaires étrangères acquiescera à ma prière, et qu'ainsi il m'honorera d'un accusé de réception de ma lettre, pour en prendre occasion de m'exprimer les dispositions favorables du Gouvernement ottoman aux ouvertures que la Confédération suisse pourrait être dans le cas de lui faire dans le courant de l'année 1861.

Que dans cette circonstance, ma démarche obtienne ou n'obtienne pas de succès, il me restera toujours la satisfaction qu'elle a été dictée par une bonne pensée, celle d'être utile à mon pays, et ainsi à mes compatriotes.

Pour l'exécution des sages réformes que le Gouvernement ottoman est en train de faire, il a besoin, dans une foule de spécialités, d'hommes instruits, expérimentés, et capables de le seconder efficacement. Ces gens-là, soit dans le civil, soit dans le militaire, sont largement rétribués. Beaucoup de Suisses pourraient être employés par lui, mais qui les lui a recommandés jusqu'ici? Personne, parce que faute d'un représentant helvétique à Constantinople, les Suisses n'ont personne qui s'intéresse à eux, personne avec caractère officiel pour les recommander chaudement. C'est pourquoi la préférence est toujours donnée aux Français, aux Anglais et à d'autres Européens, qui ont à Constantinople des représentants de leur pays respectif, qui saisissent avec empressement les occasions propices d'être utiles à leurs propres nationaux.

En résumé, Monsieur le Président et Messieurs, la Suisse ne pourra que gagner beaucoup à se faire représenter *officiellement* à Constantinople, et c'est sur quoi je prendrai la liberté d'appeler votre attention par le prochain courrier, en attendant de vous présenter d'autres détails dans la nouvelle pétition suisse dont vous aurez bientôt connaissance.<sup>3</sup>

J'en étais là de ma lettre quand la réponse du Ministère des Affaires étrangères m'est parvenue. Je n'ai que le temps de vous en transmettre une copie textuelle.<sup>4</sup>

1. *Non reproduite.*

2. *Non reproduite. La lettre est adressée à George Thérinos.*

3. *Cf. les lettres de Rouiller au Conseil fédéral des 19 et 26 décembre 1860, et du 2 janvier 1861 (non reproduites).*

4. *La réponse du Ministère des Affaires étrangères, signée du sous-secrétaire d'Etat Cabouly, est datée du 11 décembre 1860. Elle porte: «Le Ministère impérial des Affaires étrangères a reçu la lettre que vous lui avez écrite au sujet du désir que plusieurs citoyens suisses résidant en Turquie entretiennent de voir s'établir entre la Sublime Porte et la Confédération helvétique des rapports diplomatiques et commerciaux. Je suis chargé de vous dire en réponse, Monsieur, que le Gouvernement impérial accueillera avec empressement toute proposition de la part de la dite Confédération, tendant à accomplir le vœu dont il s'agit.» (E 6/46).*

15 DÉCEMBRE 1860

809

Si cette réponse vous cause autant de plaisir qu'à moi, ce plaisir sera très grand. Par le courrier prochain, j'aurai l'honneur de vous adresser, *sous pli chargé*, l'original de cette excellente réponse<sup>5</sup> et de vous entretenir de mes visites à LL. AA. Aali Pacha et Mehemet Kipristi Pacha, qui ont été fort satisfaits de mon initiative.

Communiquez confidentiellement ma dépêche au Conseil national et évitez la publicité au-dehors; *vous comprendrez fort bien le pourquoi*. Excusez-moi, Monsieur le Président et Messieurs, d'avoir dû vous écrire si fort à la hâte,...

---

5. *L'original était joint à la lettre de Rouiller au Conseil fédéral du 19 décembre 1860. Non retrouvé.*